

FEMMES EN COLÈRE

Du même auteur chez À vue d'œil,
éditions en grands caractères :

Disparaître

MATHIEU MENEGAUX

FEMMES
EN COLÈRE

Roman



Ce livre est composé avec le caractère typographique **Luciole** conçu spécifiquement pour les personnes malvoyantes par le Centre Technique Régional pour la Déficiência visuelle et le studio typographies.fr.

© Éditions Grasset & Fasquelle, 2021.
© À vue d'œil, 2021, pour la présente édition.

ISBN : 979-10-269-0496-0

ISSN : 2555-7548

À VUE D'ŒIL

6, avenue Eiffel

78424 Carrières-sur-Seine cedex

www.avuedoeil.fr

« Ainsi le jury, qui est le moyen le plus énergique de faire régner le peuple, est aussi le moyen le plus efficace de lui apprendre à régner. »

ALEXIS DE TOCQUEVILLE,
De la démocratie en Amérique,
1840

Prison des femmes de Rennes

24 juin 2020

Vingt ans.

Je n'ai pas écrit une seule ligne depuis ce jour où les gendarmes ont sonné à ma porte pour me signifier mon placement en garde à vue, il y a presque trois ans. Je n'ai jamais tenu de journal intime, et j'ai toujours préféré le cinéma à la littérature. À quoi bon écrire mon histoire ? me disais-je. Mise en examen, détention provisoire, demandes de mise en liberté, fin de l'instruction, renvoi devant la cour d'assises, toutes ces épreuves

devaient connaître une fin. Un « happy end », il ne pouvait pas en être autrement. Certes, le destin ne m'avait guère été favorable au cours de ces derniers mois, mais je n'ai jamais perdu espoir. Dès lors, il me semblait vain d'écrire. Je n'éprouvais nulle envie de ressasser, d'expliquer, de justifier mes actes une fois de plus alors que j'avais tellement essayé de me faire comprendre de tous les acteurs de la justice, sans succès. Je demeure incapable d'éprouver des regrets, ils n'ont eu que ce qu'ils méritaient, ces deux salopards, que pourrais-je ajouter ? Dire que pendant tout ce temps j'ai cru que mon

procès serait enfin l'occasion d'être comprise. D'être écoutée plutôt qu'entendue. Quelle désillusion !

Vingt ans.

La réquisition a sonné comme une condamnation, réduisant à néant ces grandes espérances. Quel intérêt de continuer à survivre, si je dois passer encore tant d'années derrière ces murs ? Je n'en aurai pas la force. Mon cas n'aura pas même été utile à d'autres. Il me reste quelques heures avant le verdict. Je n'ai jamais écrit, mais je voudrais que ma voix demeure. Qu'elle me survive, au cas où je ne supporterais pas le choc.

Je ne me suis exprimée jusqu'à présent que par bribes, dans le cadre d'interrogatoires formatés et formels. J'ai rapporté les faits, mais personne ne sait ce que j'ai *ressenti*. Désormais, j'ai besoin de raconter, de témoigner, de transmettre mes sentiments. Pour les autres. Pour moi. Pour juguler l'angoisse qui m'étreint depuis que j'ai entendu ces deux mots :

Vingt ans.

L'avocat général, du haut de cette estrade qui marque la supériorité du ministère public par rapport au banc des accusés, a prononcé « Vingt ans ». Avec sa barbe impeccable, sa robe rouge

sang, sa médaille de la Légion d'honneur ostensiblement épinglée à la poitrine et son éloquence distinguée, il a étayé ses réquisitions en me traitant de barbare. Jouant des manches, il est revenu à l'étymologie de ce terme, que les Grecs employaient pour désigner tous les peuples autres qu'eux-mêmes. Par mon crime, selon lui, j'avais délibérément choisi de m'exclure de notre civilisation. De la part du citoyen décoré de la plus haute distinction de notre pays, ce procès en « barbarie » sonnait déjà comme une condamnation. Pourtant, j'avais le sentiment d'être une citoyenne, d'en avoir

tous les attributs. Moi, Mathilde Collignon, née à Rouen, le 2 octobre 1985, divorcée, mère de deux petites filles. Moi, ancienne interne des hôpitaux de Paris, médecin gynécologue au Centre hospitalier de Vitré jusqu'à mon placement en détention. Moi, victime de deux monstres. Moi, privée de liberté depuis presque trois ans, à attendre, attendre sans cesse soit une ordonnance de libération, soit l'accélération de la procédure, soit la mise en accusation de mes agresseurs, en vain. Moi qui n'ai jamais nié, ni cherché à dissimuler mes actes aussi bien pendant ma garde à vue que durant toute

l'instruction. Moi qui ai répondu aux questions de la cour sans ressentiment, sans haine, sans rien masquer de la violence que j'ai subie ni de celle que j'ai infligée à mon tour. Moi qui ai cru, naïve, que les hommes pourraient faire montre de clémence à défaut de m'accorder leur pardon. Une barbare, donc. Enfin, comme si cela ne suffisait pas, j'étais accusée d'être un monstre froid, calculateur, incapable de repentir et privé de conscience. Il faudrait demander à mes filles, qui aimaient tant que je leur raconte les histoires du père Castor, la vache orange, la petite poule rousse ou Roule-galette,

avant que ma liberté ne me soit ôtée. Il faudrait demander à mon ex-mari, qui m'a vue décliner une offre de praticien hospitalier du CHU d'Avignon afin qu'il puisse continuer à exercer son droit de garde sans devoir renoncer à son ébénisterie. Demandez aussi à mes patientes, que j'ai accompagnées dans des moments douloureux, à qui j'ai tenu la main lorsqu'elles revenaient à la vie, pour leur annoncer le meilleur, « nous avons pu enlever toute la tumeur », ou le pire, « malgré tous nos efforts, nous n'avons pas réussi à sauver votre utérus ».

Vingt ans.

Le réquisitoire a peut-être duré quarante-cinq minutes ? Combien de jours de réclusion criminelle cela représente-t-il, par minute de discours ? Vingt ans égalent sept mille trois cents jours. Mon père exigeait à table, chaque soir, que je m'exerce au calcul mental : « Mathilde, pour réussir ta vie, il faut savoir compter vite et juste. » Sept mille trois cents divisés par quarante-cinq, cela doit avoisiner les cent soixante jours. Plus de cinq mois de privation de liberté pour chaque minute de ce réquisitoire ! Pour mon malheur, l'avocat général s'est révélé excellent orateur. Alternant les crescendos